

DISPOSITIF DESTINE À FAVORISER L'ACCÈS DES SALARIÉS À DES ACTIONS DE FORMATION DANS UN CONTEXTE DE CHÔMAGE PARTIEL

Avec le concours du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels et du Fonds Social Européen, le FONGECIF AUVERGNE se mobilise pour faciliter l'accès au congé individuel de formation (C.I.F.), au congé de bilan de compétences (C.B.C.) et au congé de validation des acquis de l'expérience (C.V.A.E.) **des salariés travaillant dans des entreprises bénéficiant d'autorisation de mise en oeuvre de chômage partiel.**

Les bénéficiaires du dispositif :

- › les salariés sous contrat à durée indéterminée remplissant les conditions d'accès au C.I.F., au C.B.C. et au C.V.A.E.,
- › travaillant dans une entreprise **bénéficiant d'une autorisation de mise en oeuvre** de mesures de chômage partiel délivrée par l'UT DIRECCTE et datant de moins de 12 mois.

Les actions éligibles :

- › des actions de formation correspondant à un projet personnel défini,
- › se déroulant pour tout ou partie sur le temps de travail,
- › conduisant, pour les actions de formation, à une certification inscrite au RNCP* ou à un C.Q.P. ou présentant une durée minimale de 120 heures.

Des modalités d'accès facilitées :

- › la mise à disposition de la liste des actions de formation éligibles accessibles sur la région dans un délai court (disponible à partir de mi-septembre 2010),
- › un accompagnement renforcé : un premier entretien individuel avec une conseillère est proposé dès le premier contact avec la structure,
- › un traitement des dossiers de demande de financement accéléré : si la date de départ en formation le justifie, la décision de financement est rendue dans les 15 jours suivant le dépôt du dossier,
- › un financement prioritaire de ces dossiers : prise en charge de la rémunération et de tout ou partie des coûts pédagogiques pendant la durée de l'action de formation, du bilan ou de V.A.E.

Pour toute information complémentaire, contacter directement le FONGECIF :

4 avenue Marx Dormoy
63000 CLERMONT FERRAND
04.73.29.31.41
e-mail : info@fongecif-auvergne.org

Ouverture au public et accueil téléphonique
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

ou rendez-vous sur www.fongecif-auvergne.org

*le RNCP est consultable sur www.cncp.fr